

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 173

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Velaux - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement
2015/2018 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

Par décision du 30 janvier 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2018 avec la commune de Velaux pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 14.205.369 € HT pour une subvention totale de 9.943.758 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme 2015 a fait l'objet d'une subvention de 1.998.758 € pour un programme de travaux de 2.855.369 € HT, lors de la Commission Permanente du 30 janvier 2015.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Velaux au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2015/2018..

- RESTRUCTURATION D'UN POLE DE LOCAUX ASSOCIATIFS - CONSTRUCTION DE HANGARS DE STOCKAGE ET DE GARAGES MUNICIPAUX

Afin de rationaliser l'organisation et de libérer des locaux pour les redistribuer aux associations, la commune souhaite déplacer les garages "poids lourds" municipaux près des services techniques actuels.

Elle envisage donc de construire de nouveaux garages, de créer un parking et de clôturer la parcelle.

Sur l'ancien site, il restera le lieu de tri et de remplissage des bennes à déchets. Un quai de déchargement sera créé.

Par ailleurs, la démolition d'un hangar qui n'est plus en état d'accueillir du public est également programmée afin de reconstruire des locaux de remplacement à destination des associations.

Le coût de cette opération, prévue en 2016, est estimé à 1.219.784 € HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 121.978 €.

La subvention départementale pourrait s'élever à 853.849 €.

- TRAVAUX D'ISOLATION ET D'ECONOMIE D'ENERGIE SUR LES BATIMENTS SPORTIFS

Afin d'améliorer leur bilan énergétique, la commune souhaite rénover les gymnases Couderc et Bastide Bertin.

Le projet prévoit pour les deux sites :

- l'isolation des façades extérieures et de la toiture,
- le changement des menuiseries,
- la mise en place d'une télégestion.

Par ailleurs, il sera nécessaire d'assurer la mise en conformité des réseaux d'eau chaude sanitaire et d'améliorer également l'accessibilité. Au niveau des fonctionnalités, les sols sportifs seront remplacés.

Le coût de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 548.203 € HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 54.820 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 383.742 €

- REFECTION DU COMPLEXE SPORTIF A. CAMUS

Le complexe sportif permet de mettre en synergie des équipements variés tels qu'un gymnase, un dojo, des terrains de football, un club-house et de nombreux vestiaires.

Ces bâtiments sont pour certains, très peu, voire pas du tout isolés et représentent donc une lourde charge de fonctionnement pour la commune. Cette dernière souhaite donc les rénover en améliorant leur bilan énergétique tout en offrant de nouvelles fonctionnalités et en mutualisant le système de chauffage par la création d'un réseau de chaleur.

Le programme de travaux prévoit :

- l'isolation des façades extérieures et le changement des menuiseries (gymnase, vestiaires, logement du gardien et dojo),
- la réfection de la toiture (gymnase et dojo),
- le changement des sols sportifs,
- la création d'une tribune de 90 places et d'un local de rangement,
- l'installation d'un nouveau système de chauffage, la mise aux normes du réseau d'eau chaude et la rénovation du système électrique,
- la pose d'un gazon synthétique,
- la création d'un city-stade.

Le coût de cette opération, prévue en 2016, s'élève à 2.059.579 € HT.

Le projet pourrait bénéficier d'une subvention de la Métropole Aix Marseille Provence d'un montant de 205.958 €

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.441.705 €

--ooOoo--

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 du contrat 2015/2018 s'élève à 3.827.566 € HT, réparti comme suit :

- Restructuration pôle locaux associatifs 1.219.784 € H.T.
- Travaux d'isolation bâtiments sportifs..... 548.203 € H.T.
- Réfection complexe A. Camus 2.059.579 € H.T.

TOTAL	3.827.566 € H.T.
-------	------------------

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 2.679.296 €, pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Velaux, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention de 2.679.296 € pour la tranche 2016 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2018 dont la dépense s'élève à 3.827.566 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Velaux, la convention de partenariat (avenant n° 1 au Contrat Départemental), définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 9.943.758 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2015-10127U au profit de la commune de Velaux, en application de la délibération n° 102 du 30 janvier 2015.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL